

Du six juin an mil huit cent soixante-seize, à huit heures

ACTE DE MARIAGE de Edouard Thimothée Escard

N 5
Mariage
de
Escard
et
Guerin

Agé de vingt sept ans, né à La Garde département de Vaucluse le vingt quatre du mois de Janvier mil huit cent quarante neuf profession d'ouvrier domicilié à La Garde département de Vaucluse fils majeur de feu Joseph Bonnet Jordan né à La Garde département de Vaucluse en son vivant profession d'ouvrier domicilié à La Garde département de Vaucluse et de Marie Rose Tolpin née à La Garde département de Vaucluse son épouse domiciliée à La Garde (vot) le jour ici présent et consentant à l'union

Et de Julie Baptistine Charlotte Guerin

Agé de vingt six ans, née à Signes département du Var le quatre du mois de Novembre mil huit cent quarante neuf profession d'ouvrière domiciliée à La Garde département de Vaucluse fille majeure de Jean Joseph Guerin né à Signes département de Vaucluse en son vivant profession d'ouvrier domicilié à La Garde département de Vaucluse et de feu Marie Marguerite Antoinette Guerin à Signes département de Vaucluse sa femme domiciliée à La Garde département de Vaucluse son épouse consentant à l'union

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite par moi officier public le dimanche vingt un Mars à huit heures du soir et devant moi officier public le dit jour

- 2° En l'extractif de l'acte de mariage du futur époux
- 3° En l'extractif de l'acte de naissance du futur époux
- 4° En l'acte de décès du père du futur époux
- 5° En l'extractif de l'acte de décès de la mère du futur époux

et tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1856, les futurs époux, et les futuriers qui ont assisté à l'annonce ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante, par devant Me notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Julie Baptistine Charlotte Guerin et l'autre Edouard Thimothée Escard

Le tout en présence de Guerin Jean Baptiste Frédéric domicilié à La Garde département de Vaucluse âgé de cinquante cinq ans profession de propriétaire en son particulier de la future épouse De Paulin Edouard Dominique adjoint domicilié à La Garde département de Vaucluse âgé de trente cinq ans profession de propriétaire en son particulier de la future épouse De Tolpin Pierre Emmanuel domicilié à La Garde département de Vaucluse âgé de cinquante huit ans profession de propriétaire en son particulier de la future épouse

Et de Escard Edouard domicilié à La Garde département de Vaucluse âgé de quarante ans profession de cultivateur en son particulier, maire de La Garde

Après quoi, moi Jean Joseph Reynaud adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par l'autre les parties et approuvant dix neuf mots royaux nuls.

Signature of Jean Baptiste Frédéric Guerin, Edouard Paulin, Pierre Emmanuel Tolpin, and Edouard Escard. Also signature of the officier public, Jean Joseph Reynaud.